

Les INDICES AU
01/10/2010

LA LETTRE

- CAC 40 : 3722.93
- Dj Euro Stoxx 50 : 2747.90
- Dow Jones : 10789.72
- OAT 10 ans : 2.81%
- Inflation sur 1 an : + 1.4 %
- Indice ref loyers :
118.26 au t2 2010
- Tranche A par mois :
2 885 €
- Tranche B par mois :
2 885 € à 8 655 €
- Tranche C par mois :
8 655 € à 23 022 €
- Point Agirc : 0.4216 €
- Point Arrco : 1.1884 €

Pour nous joindre ...

Les Bureaux

de Palmer

1 allée Elsa Triolet

33150 CENON

☎ 05 57 77 71 00

📠 05 57 77 71 01

contact@cfgp.fr

www.cfgp.fr

EDITO — Soyez prévoyants...

Vous avez été certainement confrontés au sein de votre famille, amis proches, voisins ou autres, à des aléas de la vie provoquant des situations compliquées, tendues, voire inextricables. Par exemple, le montant à payer des droits de succession lors d'un héritage ou, la mise dans une maison de retraite d'un parent proche ou encore un arrêt de travail supérieur à 3 mois...

Nous à CFGP,

avons toujours considéré qu'aborder le problème de la prévoyance était un **acte de gestion patrimoniale**.

Qu'il s'agisse d'une garantie décès pour un prêt, ou assurer des revenus complémentaires

en cas de dépendance ou encore, rechercher des revenus complémentaires sous forme de rente éducation... Les exemples sont nombreux dans notre travail quotidien.

Pour vous,

il n'en est peut être pas de même...

Faire appel à notre discernement, nous faire confiance dans le choix des partenaires et dans l'assistance et le suivi de votre dossier, nous remet exactement à notre place ... celle **de vous conseiller !**

Soyez sûr que toutes nos équipes sont formées pour vous écouter et répondre à vos différentes interrogations.

La prévoyance patrimoniale est un secteur méconnu mais réel, qui malheureusement prend tout son aspect lorsque les ennuis arrivent...

Alors agissez, prenez contact avec votre conseiller afin d'évoquer avec lui vos préoccupations et toutes interrogations.

FLASH— IMMOBILIER

Nous vous proposons aujourd'hui un programme immobilier sur la **commune de Mérignac CAPEYRON (33)**.

Conforme aux normes BBC 2005 (bâtiment basse consommation), ce programme est éligible **à la loi scellier** et

permet pour la dernière année de profiter d'une réduction d'impôt de 25% répartie du 9 ans. Ce programme à taille humaine est constitué de 31 logements repartis sur deux bâtiments, les appartements allant du

T1 de 40m² au T3 de 66m².

N'hésitez pas à nous interroger rapidement pour toutes informations, le précédent programme sur Mérignac ayant reçu de votre part un franc succès !



FISCALE— Des niches rabetées aux intouchables !

Afin de viser 10 milliards d'euros d'économies sur la période 2011-2013 et ainsi ramener le déficit public sous les 3 % du PIB en 2013, le gouvernement s'attaque aux niches fiscales.

Les principaux avantages fiscaux menacés sont donc les suivants :

- Mariage, PACS : il ne devrait plus y avoir de triple déclaration de revenus l'année du changement de régime matrimonial.
- Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier : Il devrait être supprimé mais les prêts à taux zéro seront élargis pour faciliter l'accès à la propriété aux primo-accédants.
- Dispositifs immobiliers :
1) Pour *la loi Scellier*, la réduction d'impôt devrait passer de 15 à 13,5 % en 2011 (9 % en 2012) ;
2) Pour *le Scellier BBC*, elle sera de 22,5 % au lieu de 25 % (18 % en 2012) ;
3) Pour *la loi Malraux*, le taux

de réduction d'impôt passera de 30 à 27 % et de 40 à 36 % en fonction du secteur pour l'année 2011;

4) Le taux de réduction d'impôt concernant *la loi Censi Bouvard* devrait passer de 20 à 18 % en 2011.

- l'assurance-vie : la CSG sur les revenus de l'assurance-vie devrait être prélevée tous les ans et non plus au(x) rachat(s) ou dénouement des contrats multisupport, investis en totalité sur le fonds en Euros. Cette mesure n'est pas rétroactive et ne frappe donc pas les intérêts perçus au cours des années précédentes, mais elle s'applique aux contrats déjà conclus.
- FCPI - FIP : la réduction d'impôt passe de 25 à 22,5 %.

- Impôt sur le revenu : augmentation de 1% de la tranche fiscale égale à 40 %.

A l'inverse, les dispositifs, qui sont épargnés par le gouvernement, sont :

- le crédit d'impôt pour les dons,
- la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile,
- la prime pour l'emploi,
- l'allègement des charges sur les bas salaires
- l'exonération des heures supplémentaires
- la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation de l'habitat
- le bouclier fiscal...

FINANCIER— Les taux garantis en euros limités !

Durant l'été la législation a évolué en instaurant un **taux de rendement maximum pour les fonds euros garantis** sur tous les contrats d'assurance vie et assimilés.

Ce plafond est calculé trimestriellement, il correspond à 75% du taux moyen des emprunts d'Etat.

Les offres commerciales proposées jusqu'au **30/11/2010** peuvent offrir un **taux garanti maximum de 3,75%**.

Ce taux est garanti pour une durée d'un an à compter de la souscription ou du versement complémentaire.

Ce taux sera revu à la baisse au **1er décembre 2010** avec un **plafond de 3,37%**.

Si vous souhaitez bénéficier du taux maximum de rendement pour les douze mois à venir : contactez nous rapidement !

VOS INTERLOCUTEURS

Direction et Conseillers

F. Fourcade

05 57 77 71 02

R. Andrieu

05 57 77 71 05

A. Boutarel Sirieix

05 57 77 71 09

X. de Sevin

05 57 77 71 04

Assistance Commerciale

M.L. Meulebrouck

05 57 77 18 42

S. Vidal

S. Cornil

S. Lavery

05 57 77 71 00

